



Municipalité de

**Rivière-Bleue**

*À la croisée des Frontières*

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

**AVIS DE PROMULGATION  
POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-454**

QUE :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 3 octobre 2023 le règlement numéro 2023-454 modifiant le règlement numéro 2015-367 portant sur les permis et certificats

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement 2015-367 portant sur les permis et certificats de la municipalité de Rivière-Bleue.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité, pendant les heures d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h; et  
du lundi au jeudi entre 13 h et 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À RIVIÈRE-BLEUE, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

Directrice générale

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du Code municipal)

*Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 11 heures et 12 heures, ce quatrième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal, et sur le site internet de la municipalité [www.riviere-bleue.ca](http://www.riviere-bleue.ca), les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.*

Directrice générale